

**CHAMBRE DE MÉTIERS  
ET DE L'ARTISANAT  
REGION GUADELOUPE**

**30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE**

**97100, BASSE-TERRE**

-----oOo-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

-----oOo-----



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION GUADELOUPE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Guadeloupe à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

**Motivation des réserves**

L'audit des comptes clos le 31 décembre 2020 fait notamment ressortir les éléments suivants :

L'analyse des procédures de contrôle interne fait ressortir un niveau de procédures qui demeure perfectible. En l'état, les procédures doivent être renforcées dans des domaines clés ayant trait à la comptabilité, tels que la gestion des recettes, la trésorerie, les immobilisations, la justification des modalités de ventilation des charges communes, l'établissement des états financiers, etc. En effet :

- Concernant les immobilisations, un inventaire est à réaliser afin d'obtenir une assurance suffisante sur les assertions d'exhaustivité et de réalité notamment ;
- Les procédures relatives à l'exhaustivité des produits doivent être renforcées. L'organisation actuelle n'est pas assez sécurisée, notamment en ce qui concerne le maniement des espèces d'une part et les modalités d'établissement des factures « clients » d'autre part. Il existe donc, selon nous, un risque sur l'exhaustivité des recettes ;
- Des régularisations significatives ont été enregistrées sur l'exercice afin de solder certains comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices. Toutefois, des positions comptables doivent toujours faire l'objet d'une meilleure justification ;



## Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

- Les dispensateurs de formation de droit public doivent tenir un compte séparé de leur activité en matière de formation professionnelle continue (art L.6352-10 code du travail). Cette obligation est respectée. Toutefois, l'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire cette comptabilité analytique et singulièrement les modalités de ventilation des charges communes entre la CMA et le CFA.

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- La note « faits majeurs » rappelle l'existence de la crise sanitaire liée au Covid-19, ayant eu un impact sur l'activité de la structure et le déroulement des travaux d'audit ;
- La note « Autres informations » mentionne l'intégration des comptes du Conseil de la formation, conformément au référentiel comptable applicable;
- Les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la Gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission d'Administration Provisoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes,

**CABINET ACTIVE AUDIT**  
*SARL au capital de 10 000 Euros*  
**COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
39 Rue Ferdinand Foresti - Imm. Orlando - Lot 44  
ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT  
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384  
Siret : 497 951 848 00041 - APE 6920 Z

Steve MANLIUS



## **ANNEXE DU RAPPORT**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**BILAN ACTIF 2020 CONSOLIDE - CHAMBRE DES METIERS DE LA GUADELOUPE**

LIBELLE	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET 2019
<b>I ACTIF IMMOBILISE</b>				
Autres immobilisations incorporelles	342 014	342 014		
Terrains	2 643	2 643		
Construction bâtiments /sol d'autrui	2 743 802	2 743 802		
Inst. généré., agencé, aménagé des constructions s	2 852 474	2 679 723	172 751	60 175
Inst. généré., agencé, aménagé divers	3 026 684	2 896 876	129 808	213 763
Matériel de transport	147 645	147 645		
Matériel de bureau	128 432	128 432		
Matériel informatique	1 103 789	1 008 983	94 806	
Mobilier	592 558	591 567	990	
Autres immobilisations corporelles	40 066	23 946	16 120	140 069
Titres immob.				14 382
Depôt et cautionnements versés	7 117	1 060	6 057	6 057
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 987 225</b>	<b>10 566 692</b>	<b>420 533</b>	<b>434 446</b>
<b>II ACTIF CIRCULANT</b>				
Compte de liaison des établissements				
Opérations de trésorerie inter-services				
Fournisseurs Avances et Comptes	243 057		243 057	234 737
Clients	5 069		5 069	407
Personnel Avances et acomptes	3 630		3 630	6 646
Organismes Sociaux	72 075		72 075	18 183
Etat et autres Collectivités	1 191 264	172 823	1 018 441	3 910 343
Autres créances	589 703		589 703	15 488
Recettes à classer	473		473	
Débiteurs Divers	346 870	6 066	340 804	371 814
Produits à Recevoir	406 423		406 423	
Disponibilités	1 150 984		1 150 984	243 770
Charges constatées d'avance	6 287		6 287	56 259
			0	
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 015 836</b>	<b>178 890</b>	<b>3 836 947</b>	<b>4 857 646</b>
Charge à répartir sur plusieurs exercices				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF I+II</b>	<b>15 003 061</b>	<b>10 745 582</b>	<b>4 257 479</b>	<b>5 292 092</b>

Cconsolidé\*: y Compris CMAR, CFA , Conseil de la Formation



**BILAN PASSIF 2020 CONSOLIDE - CHAMBRE DES METIERS DE LA GUADELOUPE**

LIBELLE	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
	BRUT	Déductions	NET	NET 2019
<b>I. FONDS PROPRES</b>				
Dotation initiale	139 442		139 442	139 442
Report à nouveau	-3 667 783		-3 667 783	-4 018 706
Résultat de l'exercice	370 763		370 763	350 923
Subventions Equipement Région	598 726		598 726	643 397
Réserves	20 095		20 095	20 095
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>	<b>-2 538 756</b>		<b>-2 538 756</b>	<b>-2 864 848</b>
<b>II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Autres provisions pour risques	47 000		47 000	241 523
Provision pour Indemnité départ en retraite	355 854		355 854	350 425
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>402 854</b>		<b>402 854</b>	<b>591 948</b>
<b>III. DETTES</b>				
Comptes de Liaison				
Opérations de trésorerie inter-services				
Depôts et Cautionnement Reçus	300		300	300
Emprunts et Dettes Assimilés				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 346 442		1 346 442	1 547 602
Personnel	450		450	0
Avances et acomptes reçus sur commande	6 534		6 534	2 534
Dettes Sociales				
Provisions pour congé payés	1 565 893		1 565 893	1 904 800
Taxes Salaires	105 435		105 435	72 074
Etat et autres collectivités	118 510		118 510	83 228
	1 766 977		1 766 977	2 677 411
Autres Dettes				
Produits constatés d'avance	172 184		172 184	456 548
Dettes Diverses	230 000		230 000	286 308
	179 850		179 850	
<b>TOTAL III. DETTES</b>	<b>6 393 381</b>		<b>6 393 381</b>	<b>7 564 993</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III</b>	<b>4 257 479</b>		<b>4 257 479</b>	<b>5 292 092</b>

Cconsolidé\*: y Compris CMAR, CFA , Conseil de la Formation





**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 31/12/2020-CHAMBRE DES METIERS DE LA GUADELOUPE**

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019	Variation en €
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de produits	1 290	3 524	-2 234
Etudes			
Prestations de service	390 595	1 056 750	-666 155
Autres produits d'activités annexes	143 095	462 695	-319 600
Subventions d'exploitation	2 890 074	5 796 078	-2 906 004
Produits de gestion courante	1 552 911	1 712 814	-159 902
Autres produits de gestion courante	0	36 664	-36 664
Reprises sur amortissement et provisions	588 618	255 142	333 476
Transfert de charges	12 936	16 323	-3 387
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 579 520</b>	<b>9 339 989</b>	<b>-3 760 469</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			0
Achats de marchandises			0
Achats stockés - Matières d'œuvres	37 404	53 077	-15 672
Variation de stocks fournitures			
Achats d'études et prestations de service	241 932	497 175	-255 243
Achats et fournitures			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	1 396 719	2 597 712	-1 200 993
Impôts, taxes et versements assimilés	114 870	170 088	-55 217
Salaires et traitements	3 266 240	3 694 506	-428 266
Charges sociales	1 403 351	1 613 635	-210 284
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
Autres charges de gestion courante	127 742	262 881	-135 139
Dotations aux amortissements	99 467	118 543	-19 076
Dotations aux provisions pour dépréciation	19 340	47 000	-27 660
Autres charges	22 242	3 551	18 692
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>6 729 309</b>	<b>9 058 167</b>	<b>-2 328 858</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 149 789</b>	<b>281 822</b>	<b>-1 431 611</b>
<b>Produits financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés Produits nets sur cessions de valeurs mobil de placem.			
<b>Total des produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières</b>			
Intérêts et charges assimilées Charges nettes sur ce	6 473	38 757	-32 284
<b>Total des charges financières</b>	<b>6 473</b>	<b>38 757</b>	<b>-32 284</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 473</b>	<b>-38 757</b>	<b>32 284</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	44 762	127 485	-82 722
Produits exceptionnels sur excercices antérieurs	1 555 761	4 060	1 551 701
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur amortis et provisions			
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 600 524</b>	<b>131 545</b>	<b>1 468 979</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 209	21 915	-19 707
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	71 290	1 771	69 519
Dotations exceptionnelles aux amortiss et provisions	0		0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>73 499</b>	<b>23 686</b>	<b>49 812</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 527 025</b>	<b>107 859</b>	<b>1 419 166</b>
<b>Total des produits</b>	<b>7 180 044</b>	<b>9 471 534</b>	<b>-2 291 490</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6 809 281</b>	<b>9 120 611</b>	<b>-2 311 330</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>370 763</b>	<b>350 923</b>	<b>19 840</b>

Cconsolidé\*: y Compris CMAR, CFA, Conseil de la Formation

## 1. Faits Majeurs

- ✓ Crise sanitaire liée au COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité au cours de l'exercice écoulé. L'activité n'a pas pu être poursuivie durant le confinement. La gouvernance s'est tout de même assurée de la pérennité de l'activité notamment par la mise en place :

- De mesures sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des salariés présents sur le lieu de travail ;
- Et du chômage partiel dès lors que les salariés ne pouvaient accomplir leurs tâches habituelles.

La crise sanitaire a eu un impact négatif sur les produits d'exploitation à fin décembre 2020.

La société n'a pas procédé en lien avec la crise sanitaire à des classements au sein de son compte de résultat différents de ceux opérés usuellement, conformément aux recommandations de l'ANC.

### 1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

#### 1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Les annexes.

#### 1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

### 2.1.1 Immobilisations incorporelles

#### 2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

## 2.1.4 Immobilisations corporelles

### 2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

### 2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel Informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

### 2.1.5 Créances

#### 2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

#### 2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

## 1) Autres informations: Compte financier 2019 du Conseil de la formation

La comptabilité des conseils de la formation est séparée de celle des chambres régionales, conformément à l'article 8-1 du décret n° 2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux conseils de la formation institués auprès des chambres de métiers et de l'artisanat de région, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte.

En outre, selon l'article 6-1 du décret n°2004-1165 du 2 novembre 2004 modifié relatif aux conseils de la formation, ce conseil délibère et adopte ses propres comptes, les seuls effets suspensifs de l'exécution résultant d'une demande du commissaire du Gouvernement, désigné par le préfet de région ( article 6-2 du décret).Un agent comptable public est chargé de la gestion de ce compte (article 8-2 du décret).

Toutefois, de même que les comptes des CFA sont agrégés avec ceux de la chambre qui les gère en direct, et les conseils de la formation ne constituant pas des personnes morales



distinctes des chambres régionales, il doit être procédé à l'agrégation des comptes des conseils de la formation avec ceux des chambres régionales.

Depuis l'exercice 2019 les comptes financiers du Conseil de la formation établis par un Agent comptable public autonome, permettent donc d'intégrer dans le périmètre de consolidation de la CMAR Guadeloupe ces éléments.

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2020

	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	342 014,40			342 014,40
Immobilisations Corporelles	10 537 610,50	85 554,27		10 623 164,77
Autres immobilisations corporelles	14 928,90			14 928,90
Immobilisations Financières	7 116,76			7 116,76
<b>TOTAL</b>	<b>10 901 670,56</b>			<b>10 987 224,83</b>

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2020

	Valeur des Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions d'Amortissement de l'exercice	Montants des Amortissements cumulés à clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	342 561,30			342 561,30
Immobilisations Corporelles	10 124 150,13	99 467,46		10 223 617,59
Immobilisations Financières				-
<b>TOTAL</b>	<b>10 466 711,43</b>	<b>99 467,46</b>	<b>-</b>	<b>10 566 178,89</b>

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2020

	Dépréciations du début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	1 060			1 060,00
Stocks				-
Créances	559 074,28		380 184,67	178 889,61
<b>TOTAL</b>	<b>560 134,28</b>			<b>179 949,61</b>



## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES PROVISIONS 2020

	Montants des Provisions comptabilisés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montants des Provisions cumulés à clôture de l'exercice
Provisions pour risques	241 523,00		194 523,00	47 000,00
Provisions Indemnité				
Départ en Retraite	350 424,60	18 558,88	13 129,20	355 854,28
Provisions pour charges				-
<b>TOTAL</b>	<b>591 947,60</b>	<b>18 558,88</b>		<b>402 854,28</b>

**CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ**

**ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020**

Créances	Montant net au Bilan	Degré de liquidité de l'Actif		Dettes	Montant Net au bilan	Degré d'exigibilité au Passif			
		Échéances à moins un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans	
Créances à l'actif immobilisé: créances rattachés à des participations				Emprunts et dettes financières diverses ( #512)	901 104,86	901 104,86			
Autres créances immobilisées créances de l'actif circulant									
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et de comptes rattachés	4 869,00	4 869,00		Dettes sur Achat et prestations de services et de comptes rattachés	1 400 389,01	1 400 389,01			
Acomptes et comptes versés sur commandes	243 057,45	243 057,45		Acomptes et comptes reçus sur commandes	2 533,50	2 533,50			
Personnel et organismes sociaux	75 705,30	75 705,30		Personnel et organismes sociaux	1 671 778,61	969 428,57	702 350,04		
Etat et autres collectivités	1 191 264,22	1 191 264,22		Etat et autres collectivités	1 885 487,13	1 885 487,13			
Créances diverses	1 291 100,52	1 291 100,52		Dettes diverses	302 087,69	302 087,69			
Charges constatées d'avance	6 286,88	6 286,88		Produits constatés d'avance	230 000,00	230 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>2 812 283,37</b>	<b>2 812 283,37</b>			<b>6 393 380,80</b>	<b>5 691 030,76</b>	<b>702 350,04</b>		

**ENGAGEMENTS HORS BILAN INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL Exercice 2020**

**Immobilisations en Crédit bail**

Immobilisations Immobilières et Mobilières en €	Coût d'entrée €	Dotations aux Amortissements		Valeur Nette €
		de l'exercice €	Cumulés €	
<b>Totaux</b>				

NEANT

**Engagements de Crédit bail**

Immobilisations Immobilières et Mobilières en €	Redevances Payées		Redevances restant à payer €	Prix d'achat résiduel €
	de l'exercice €	Cumulés €		
<b>Totaux</b>				

NEANT

## CMAR GUADELOUPE CONSOLIDÉ TABLEAU FINANCIER 2020

Variation des Emplois	Exercice N-1 ( € )	Exercice N ( € )	Variation des Ressources	Exercice N-1 ( € )	Exercice N ( € )
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement (voir calcul ci-dessous)	134 946	-143 142
Immobilisations incorporelles			Cessions ou réduction de l'actif immobilisé		
Immobilisations corporelles et en cours		85 554	Immobilisations incorporelles		
Immobilisations financières			Immobilisations corporelles et en cours		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Immobilisations financières		
			Apports Dons et legs en capital		
			Financements rattachés à des actifs déterminés		
			Subventions d'investissements		
Remboursement des Dettes Financières			Augmentation des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (1)</b>	<b>0</b>	<b>85 554</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (2)</b>	<b>134 946</b>	<b>-143 142</b>
Variation du fond de Roulement net Global (Ressources net 2 -1 =3)	134 946	-228 696	Variation du fond de Roulement net Global ( emploi net 1-2 =3)		

### Calcul de la capacité d'Autofinancement ( CAF )

Résultat Net de l'exercice	103 799,89	370 762,88
" + " Dotations aux amortissements, Deprec et provisions ( compte #	85 237,57	119 384,32
" - " reprise sur Amortissements, déprec et provisions	-51 765,59	-588 618,37
" " quote part des financements rattachés à des actifs déterminés	-2 326,32	-44 670,72
" " produits de cessions d'éléments d'actifs		
" + " valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
<b>TOTAL CAF</b>	<b>134 945,55</b>	<b>-143 142</b>

**INDEMNITÉS DU PERSONNEL**  
**CONSOLIDÉ CMAR + CFA**

**RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES (Année) : 2020**

<b>TYPE D'INDEMNITÉS</b>	<b>MONTANT en €</b>
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	242 335,63
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion) <sup>(1)</sup>	7 694,11
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	0,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels <sup>(2)</sup>	34 962,51
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00
<b>TOTAL :</b>	<b>284 992,25</b>

(1) Primes et indemnités de responsabilité de caisse

(2) Avantage en nature et chèques déjeuners



## FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS ET RÉCEPTIONS ET DE REPRÉSENTATION

**Nom de l'établissement : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION GUADELOUPE**

**Réalisations budgétaires (Année) : 2020**

MONTANTS en €	COMPTE 6254 : DÉPLACEMENTS	COMPTE 62564 MISSIONS (Repas + hébergement)	COMPTE 6257 : RÉCEPTION *	COMPTE 6258 : FRAIS DE REPRÉSENTATION
Président	5 327,62	931,52	2 451,94	
Bureau hors Président	448,00	1 025,50		
Membres élus hors bureau				

(\*) Il s'agit principalement d'achats de matière premières pour réalisation de cocktail pour les AG ainsi que des bouteilles d'eau et du café pour les réunions de l'institution

## INDEMNITÉS DE FONCTIONS ET VACATIONS (COMPTE 653)

Nom de l'établissement : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION GUADELOUPE

Réalizations budgétaires (Année) : 2020

MONTANTS en €	INDEMNITÉS DE FONCTIONS	VACATIONS
Président	26 742,94	
Trésorier	10 328,30	
Bureau hors Président et hors Trésorier		10 430,42
Dont Président de section si CMAR		
Membres élus hors bureau		
<b>TOTAL :</b>	<b>37 071,24</b>	<b>10 430,42</b>



## **CMAR GUADELOUPE**

### **TAXE FRAIS CHAMBRE DE METIERS RÉALISATIONS 2020**

<b>LIBELLÉS</b>	<b>MONTANT EN €</b>
TOTAL DROIT FIXE	809 080,00
TOTAL DROIT ADDITIONNEL	483 081,00
TOTAL FRAIS CONTRIBUTION AUTO-ENTREPRENEUR	21 481,00
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	1 096,00
PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROVENANT DE LA CMA France	100 000,00
<b>TOTAL TAXE 2020</b>	<b>1 414 738,00</b>



## HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom de l'établissement : CFA.URMA de la CMAR GPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2020

<i>Montant hors TVA</i>	8 000,00 €
<i>TVA</i>	680,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 680,00 €</b>

## HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom de l'établissement : CMAR GUADELOUPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2020

Montant hors TVA	11 000,00 €
TVA	935,00 €
TOTAL	11 935,00 €